

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 24 JUIN 2025 -

DÉCISION N° 25 - 05 - 040

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 avril 2025 s'est réuni le mardi 24 juin 2025 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

### **Décision 16 : La convention relative à l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien international de Roanne - édition 2025.**

Le SDIS est sollicité biennalement par le comité d'organisation des manifestations aériennes « Inter club aéronautique roannais » afin d'assurer le service de sécurité lors du meeting aérien international. Cette année, le meeting aérien se déroulera les 13 et 14 septembre 2025.

Si depuis 2003, le service met à disposition des détachements de sapeurs-pompiers auprès d'associations en contrepartie du remboursement de la prestation calculé au coût réel, le Conseil d'administration a déterminé une nouvelle procédure de tarification lors de sa séance du 28 mai 2025.

Les tarifs appliqués aux interventions non directement urgentes ne relevant pas des missions obligatoires de service public sont désormais établis en fonction du nombre réel de sapeurs-pompiers engagés et de la durée réelle de l'intervention en appliquant un pourcentage à la base de 252 € par sapeur-pompier et par heure.

Concernant les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) en matière d'incendie, il a été décidé d'appliquer un taux de 23 % par rapport au coût horaire de référence, après abattement spécifique pour ce type de prestation.

Ainsi, pour l'édition 2025, le montant de l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien international de Roanne s'établirait environ à 6 235 €.

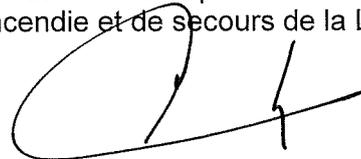
**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet de convention relative à l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien international de Roanne - édition 2025 et autorise le Président à signer le document joint en annexe de la présente décision.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER